



ORDRE DES MEDECINS

Conseil Départemental de la Loire

8 rue de l'Artisanat
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

Le 16 juillet 2020

VŒUX du Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins

Le Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins, réuni en séance plénière le jeudi 9 juillet 2020, a étudié le projet de statuts de la fusion de l'Université Jean Monnet avec les Universités Lyon I et Lyon III et de l'École Normale Supérieure de Lyon.

Le Docteur Jean François JANOWIAK, Président et le Docteur Yves PARTRAT, Secrétaire Général de l'Ordre des Médecins de la Loire, ont entendu, dans un premier temps, Madame le Professeur Michèle COTTIER, présidente de l'Université Jean Monnet, puis, dans un second temps, Messieurs les Professeurs Patrice QUENEAU et Régis GONTHIER, membres de l'Académie Nationale de Médecine, ainsi qu'un certain nombre de Professeurs de Médecine du Centre Hospitalier Universitaire de Saint Etienne.

Il apparaît que la fusion telle qu'elle est envisagée verrait la disparition de la personnalité morale et juridique de l'Université Jean Monnet et, de fait, la disparition de la Faculté de Médecine de Saint Etienne.

L'Ordre des Médecins de la Loire émet les plus grandes inquiétudes quant à cette évolution.

En effet, l'absence de proposition stéphanoise de la fixation du nombre d'étudiants en médecine, d'internes et de postes de Professeurs des Universités et de Praticiens Hospitaliers, ainsi que la perte de maîtrise sur la formation, auraient une répercussion irrémédiable sur la démographie médicale et l'offre de soins dans le département de la Loire, déjà grandement fragilisées.

Le Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins, s'il a conscience des enjeux indispensables de visibilité internationale de nos pôles d'excellence locaux, émet pourtant la plus grande réserve sur ce projet de statuts et souhaite que puissent être conservés la personnalité morale et juridique de l'Université Jean Monnet et, accessoirement, le nom de « Saint Etienne » dans l'intitulé « Université de Lyon - Saint Etienne ».